

Info Cultures maraîchères

18/2026

3 juin 2026

Prochaine édition le 10.06.2026

Table des matières

Nouvelle homologation en cas d'urgence pour la lutte contre le scarabée japonais (<i>Popillia japonica</i>)	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

Nouvelle homologation en cas d'urgence pour la lutte contre le scarabée japonais (*Popillia japonica*)

L'OSAV a délivré, le 29 mai 2026, l'autorisation d'urgence suivante:

Cultures	Organisme nuisible	Produits (numéro W)	Remarque
Toutes les cultures	<i>Popillia japonica</i>	Filet imprégné d'insecticide DCT Delta 4 160D (4 g/kg Deltaméthrine)	Homologation en cas d'urgence autorisée temporairement jusqu'au 31 octobre 2026.

Vous trouverez, dans le document original annexé au courriel du présent bulletin, des informations détaillées sur l'autorisation d'urgence mentionnée ci-dessus. On peut désormais également trouver ce document sur la page : [Homologations en cas d'urgence](#) > Décisions de portée générale 2026.

Les informations concernant le scarabée japonais, ses caractères distinctifs, sa biologie et les moyens de le combattre ont été synthétisées par Joana Weibel, (Agroscope) dans la fiche technique « *Popillia japonica* Newman » que vous trouverez en annexe au [courriel](#) du présent bulletin.

Vous trouverez sur le site web de l'OFAG, <https://www.blw.admin.ch/fr/scarabee-japonais-situation-actuelle> en fin de texte dans le chapitre < 2025 : Évolution dans les cantons du Tessin, du Valais et des Grisons > une synthèse de la situation actuelle des attaques en Suisse.(état au mois de mai 2026).



Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 1: Après le Tessin, les premiers papillons de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) ont également été capturés au nord des Alpes, au cours de la semaine passée, et ce dans plusieurs sites (photo: Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux).



Photo 2: Le vol d'invasion de diverses espèces de pucerons se poursuit. Par exemple celui du puceron noir de la fève (*Aphis fabae*), ici sur rhubarbe, du puceron du melon et du cotonnier (*A. gossypii*) ou encore du puceron du saule (*Cavariella aegopodii*) (photo: Agroscope).



Photo 3: Parallèlement à ces infestations, on observe une augmentation de l'activité des auxiliaires. En particulier, on note le début d'une importante phase de ponte des coccinelles (Coccinellidae) (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 4: Une partie des œufs des coccinelles sont déjà éclos, donnant le jour à de magnifiques larves. Sur cette photo, il s'agit vraisemblablement d'une larve de la coccinelle à sept points (*Coccinella septempunctata*), la plus fréquente parmi nos espèces indigènes (photo: Zacharias Ulbrich, Strickhof, Winterthur).



Photo 5: Les hyménoptères parasitoïdes Aphidiinae dont les larves se développent à l'intérieur des pucerons en entraînant leur momification, sont aussi à l'œuvre. La photo montre une feuille de carotte sur laquelle on voit à droite un puceron du saule vivant, et à gauche un cadavre momifié (photo: Zacharias Ulbrich, Strickhof, Winterthur).



Photo 6: Ponte de noctuelle (Noctuidae) sur un chou. On peut observer actuellement la présence de jeunes chenilles de noctuelles dans diverses cultures de plein champ ou sous abris, avec les marques de rongement qu'elles laissent sur les feuilles. Il est recommandé de contrôler les cultures (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 7: Les captures de thrips (*Thrips tabaci*) ont nettement augmenté, à la faveur des fortes températures de la semaine dernière. On peut également observer une progression des dégâts de succion dans les cultures, ici sur oignons (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 8: Le deuxième vol de la teigne du poireau (*Acrolepiopsis assectella*) a débuté dans un site aux environs de Horgen (ZH). On a compté 11 papillons par semaine capturés dans le piège à phéromones (photo: Agroscope).



Photo 9: Lors du contrôle des cultures de lundi, on a découvert les premières lésions de la rouille du poireau (*Puccinia allii*, *Puccinia porri*) dans une culture d'ail proche de la maturité de récolte. Les pustules orange visibles sur le feuillage sont typiques de ces champignons (photo: Agroscope).



Photo 10: Dans plusieurs régions maraîchères, des premiers individus de la cicadelle *Pentastiridius leporinus* ont été capturée la semaine passée. Un programme de piégeage a également été mis en place en 2026 (photo: Agroscope).

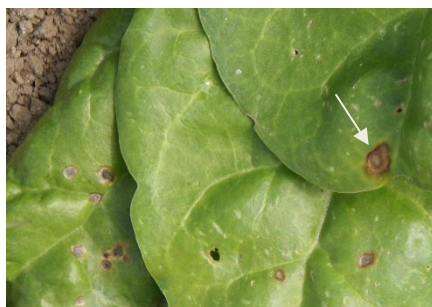


Photo 11: Sur quelques feuilles âgées de bettes à côtes, on voit apparaître des taches arrondies brunes causées par *Phoma betae* (flèche), à côté des taches grises de *Cercospora beticola* (photo: Agroscope).



Photo 12: Au cours de la semaine dernière, les taches foliaires de la septoriose (causée par *Septoria petroselini*) se sont répandues sur persil (photo: Agroscope).



Photo 13: Adulte de mouche blanche du chou pondant sur une feuille de chou (photo: Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein).



Photo 14: Un grand nombre de pontes de mouches blanches du chou ont été déposées sur les feuilles âgées des brocolis. Situées à la face inférieure des feuilles, elles s'accompagnent de dépôts blanchâtres et poudreux de forme orbiculaire. Il y a eu également un vol d'invasion du puceron cendré du chou (*Brevicoryne brassicae*) (un individu est marqué le cercle en haut à gauche sur la photo Agroscope).

Progression des pontes de la mouche blanche du chou

La colonisation des diverses espèces et variétés de chou par la mouche blanche *Aleyrodes proletella* a fortement augmenté au cours de la semaine passée, et l'on peut observer actuellement une intense activité de ponte dans de nombreuses cultures ; elle se manifeste même dans les cultures presque entièrement récoltées. C'est pourquoi il est fortement indiqué de broyer et d'enfourer superficiellement les résidus de cultures dès la fin de la récolte. Cette intervention rapide permet d'amoinrir le développement des populations et de prévenir leur migration vers des cultures plus jeunes. De plus, il est maintenant important de procéder à des contrôles réguliers des cultures et de faire un traitement si nécessaire.

Pour obtenir une efficacité optimale des applications par pulvérisations, suivez en outre les recommandations suivantes.

Conseils pour la lutte chimique contre la mouche blanche du chou:

- Alternier les groupes de substances actives lors de traitements répétés.
- Adapter des pendillards aux barres de traitement pour augmenter l'efficacité des applications.
- Ajouter un mouillant-fixatif à la bouillie pour améliorer son adhérence aux plantes pruineuses.
- Le transport des substances actives systémiques dans la plante n'est optimale que si cette dernière est suffisamment irriguée pour compenser sa transpiration.
- Les produits phytosanitaires ayant une efficacité larvicide doivent être appliqués de manière ciblée, lors de l'éclosion des pontes.

Contre ce ravageur dans les cultures de **choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles**, on pourra par exemple utiliser le spirotétramate (Movento SC ; délai d'utilisation : 30.06.2027), avec un délai d'attente de 2 semaines. Dans ces mêmes cultures, le délai d'attente est de 2 semaines pour le lambda-cyhalothrine (divers produits; attention aux PER: autorisation spéciale). Contre la mouche blanche dans les cultures de choux fleurs, choux pommés et choux de Bruxelles, sont autorisés, avec un délai d'attente de 3 jours: pyréthrine (Alaxon Gold, BIOHOP DeITRIN, Deril; **BiO**) et pyréthrine + huile de sésame raffinée (Pyrethrum FS, Parexan N, Piretro MAAG, **BiO**). Ou encore, avec un délai d'attente d'une semaine, l'huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DeITRUM, **BiO**), ainsi que des acides gras (divers produits).

Dans les cultures de **choux pommés et choux de Bruxelles** sont autorisés le flonicamide (Teppeki ; délai d'attente 2 semaines) et l'azadirachtine A (divers produits, **BiO**; choux pommés : délai d'attente d'une semaine ; chou de Bruxelles : délai d'attente de 2 semaines).

L'utilisation d'acétamipride (divers produits) est autorisé sur **choux pommés, brocoli et romanesco** avec un délai d'attente de 2 semaines.

Provisoirement et jusqu'au 30 novembre 2026, l'acétamipride est également autorisé sur les **choux de Bruxelles**, mais avec un délai d'attente de 3 semaines.



Photo 15: L'activité de succion des pucerons cendrés du chou entraîne sur le feuillage des brassicacées l'apparition de décolorations de teinte jaune citron, dues à la salive toxique de ces ravageurs (photo: Agroscope).

Début du vol d'invasion du puceron cendré du chou (*Brevicoryne brassicae*)

Lors du contrôle des cultures de lundi, on a découvert un peu partout dans les cultures de choux des cantons d'Argovie et de Zürich les premières colonies de pucerons cendrés du chou, formées d'un adulte ailé entouré d'individus juvéniles. Cette espèce est susceptible de causer très rapidement d'importants dégâts dus à l'effet phytotoxique de sa salive. Dès maintenant, vérifiez régulièrement la présence d'attaques sur les plantons et les jeunes cultures. Il est recommandé de traiter p.ex. au cas où l'on constate une attaque du puceron cendré du chou dans le cœur des plantes ou si, sur dix plantes contrôlées, quatre sont occupées.

Contre les pucerons, en cultures de **choux-fleurs et choux pommés** de plein champ, on peut appliquer les deux substances sélectives suivantes, ménageant les auxiliaires : pirimicarbe (Pirimor, Pirimicarb, Pirimicarb 50 WG, délai d'attente 1 semaine) ou spirotétramate (Movento SC ; délai d'attente 2 semaines, délai d'utilisation : 30.06.2027). D'autre part est autorisé, avec un délai d'attente de 2 semaines, lambda-cyhalothrine (divers produits ; attention aux PER: autorisation spéciale). Contre le puceron cendré du chou, en cultures de **choux-fleurs et choux pommés** de plein champ, on peut utiliser acétamipride (divers produits ; délai d'attente : 2 semaines). Enfin, la matière active flonicamide (Tepeki) est également homologuée contre les pucerons sur **choux pommés** de plein champ, avec un délai d'attente de 2 semaines.

Sont autorisés en cultures **BiO** contre les pucerons sur **choux-fleurs et choux pommés** de plein champ, avec un délai d'attente de 3 jours: pyréthrine (Alaxon Gold, BIOHOP DeLTRIN, Deril) et huile de sésame raffinée + pyréthrine (produits divers), ainsi que l'extrait de quassia (Quassan). Pour l'huile de colza + pyréthrine (BIOHOP DeLTRUM), et la « savon » à base d'acides gras (Oleate 20), le délai d'attente est de 1 semaine. Sont aussi autorisés les acides gras BIOHOP DeIMON, Lotiq, Natural, Neudosan Neu, Siva 50, Vesol Pro et Vista. De plus, contre les pucerons sur **choux pommés** de plein champ, on peut utiliser l'azadirachtine A (divers produits) avec un délai d'attente de 1 semaine.



Photo 16: La phase principale du premier vol de la cécidomyie du chou (*Contarinia nasturtii*) a débuté et le nombre d'individus capturés est en hausse. (photo : Agroscope).

Phase principale du premier vol de la cécidomyie du chou

Au cours de la semaine passée, le réchauffement et l'humidification des sols ont entraîné une multiplication des émergences de cécidomyies du chou (*Contarinia nasturtii*) en champs de choux et de colza de l'année précédente, suivies de la colonisation des parcelles de brassicacées actuellement en culture. Dans les régions soumises aux infestations, on constate déjà dans quelques parcelles de choux le dépassement du seuil de tolérance de 10 individus par piège et par semaine (moyenne de 2 pièges).

Pour la lutte contre la cécidomyie du chou dans les cultures de **brocolis, colraves** et **choux de Bruxelles** sont autorisées les substances actives spinosad (divers produits; **BiO** ; délai d'attente 1 semaine) ou spirotétramate (Movento SC, effet partiel, délai d'attente: 2 semaines ; délai d'utilisation : 30.06.2027). Un traitement aux pyréthrinoïdes est également possible, avec un délai d'attente de deux semaines (attention aux PER: autorisation spéciale).

BiO: Dans les régions menacées, il convient de protéger systématiquement les nouvelles plantations et les cultures de brocolis avec des filets à mailles fines.



Photo 17: Actuellement, les perforations occasionnées par les altises sont bien visibles sur le feuillage des brocolis (photo: Agroscope).

Les altises (*Phyllotreta* spp.) ont causé d'importants dégâts

À certains endroits, on a constaté au cours de la semaine passée une forte attaque d'altises sur diverses espèces de brassicacées. Il s'avère que les choux de Chine, les radis et les radis longs ainsi que les jeunes plantes en général sont particulièrement sensibles. Il convient donc de surveiller régulièrement les signes d'activité de ces insectes.

Pour lutter contre les altises, par exemple dans les cultures de **choux-fleurs** et de **choux à feuilles en plein champ**, on peut appliquer spinosad (divers produits) avec un délai d'attente d'une semaine. Un traitement aux pyréthrinoides est possible avec un délai d'attente de deux semaines sur choux-fleurs et choux à feuilles de plein champ (attention aux PER: autorisation spéciale). Le kaolin (Surround ; **BiO**) est autorisé pour lutter contre les altises sur les espèces de choux en plein champ, avec une efficacité partielle. Les jeunes cultures de chou peuvent également être protégées à l'aide de filets contre l'invasion des altises.



Photo 18: À la fin mai 2026, on a observé une première ponte du charançon de la betterave (*Lixus juncii*) sur betterave à salade (flèche sur la photo de Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux).

Premières pontes et premiers dégâts visibles du charançon de la betterave

Depuis le milieu de la semaine passée, nous recevons de plus en plus d'annonces concernant la découverte de ce charançon, les constats de ses dégâts et du début de ses pontes. Ces annonces proviennent de toutes les régions du Plateau, allant de Fribourg à Zürich. En cultures maraîchères, sont surtout menacées les betteraves à salade et les bettes. Il convient donc de surveiller régulièrement la présence de charançons adultes et de dégâts dans ces cultures.

Lors des contrôles, soyez bien attentifs: les adultes sont en effet très réactifs et se laissent tomber au sol dès qu'ils sont effrayés ou dérangés. La meilleure méthode consiste à glisser délicatement un baquet, une assiette ou un bol de teinte claire sous les plantes à observer.

Les cultures couvertes de filets anti-insectes intacts sont en principe protégées des attaques, à condition que cette couverture ne présente pas de lacunes dans sa jonction au sol. De plus, les jeunes cultures n'ayant pas encore atteint le stade de 6 feuilles sont d'ordinaire moins attractives pour le charançon de la betterave. Veillez à maintenir des conditions optimales pour la croissance des cultures plus avancées. Lorsque la végétation est vigoureuse et la masse foliaire volumineuse, les larves demeurent plus longtemps dans le feuillage et atteignent plus tardivement les racines des betteraves à salade.



Photo 19: Dégâts causés sur pétioles de betteraves à salade par le charançon de la betterave: galerie occupée par une jeune larve (en haut) et plaie verruqueuse subérifiée (en bas) (photo: Jan Siegenthaler, Liebegg, Gränichen).

Si vous constatez une infestation du charançon de la betterave en cultures de **bettes** et de **betteraves à salade en plein champ**, vous pouvez utiliser provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2026, la substance spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis ; **BiO**), avec un délai d'attente de 7 jours.



Photo 20: Marque de piqûre de ponte du charançon de la betterave dans la nervure principale d'une feuille de bette (photo du 1^{er} juin 2026 par Agroscope).



Photo 21: Punaise du genre *Lygus* sur bette, avec son motif dorsal en V typique du genre (photo: Agroscope).



Photo 22: Punaises mirides (Miridae) capturées sur un piège englué du type Csalmon® PAL (flèches sur la photo Agroscope).

Intense activité des punaises ternes (*Lygus* sp.) dans les cultures maraîchères

Lors de nos tournées de contrôle, nous avons constaté au cours de la semaine une prolifération de punaises mirides, du genre *Lygus*, dans les cultures d'aubergines sous abris, mais aussi dans diverses autres cultures en plein champ. Il faut mentionner également une nette augmentation du nombre de captures dans nos pièges. Contrôlez les cultures sensibles et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre les punaises sur **aubergines**, on peut utiliser flonicamide (Teppeki) avec un délai d'attente de 3 jours. Sont autorisés provisoirement jusqu'au 30 novembre 2026 contre les punaises mirides (Miridae) en **cultures d'aubergines et de concombres** : spinosad (divers produits; délai d'attente : 3 jours ; **BiO**) ou **dans les aubergines et les concombres en serre** : acétamipride (divers produits ; délai d'attente en cultures d'aubergines : 3 jours ; délai d'attente en cultures de concombres : 7 jours). Contre les punaises mirides en cultures de **céleris branches**, on peut utiliser provisoirement jusqu'au 31 octobre 2026 spinosad (divers produits ; **BiO**) avec un délai d'attente de 7 jours.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Zacharias Ulbrich & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein (TG) Martin Keller, Esther Mulser, Micaela Jenni & Carolin Luginbühl, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Adrian Meuwly & Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier & Ruth Falkenhahn, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Stève Breitenmoser, Floriane Bussereau, Matthias Lutz & Joana Weibel, Agroscope
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos:	photos 1+18: T. Lottaz, Grangeneuve, Posieux; photos 2, 8-12, 14-17, 20, 22: C. Sauer, Agroscope; photos 3, 6, 7, 13: B. Berchtenbreiter, Arenenberg, Salenstein; photos 4-5: Z. Ulbrich, Strickhof, Winterthur; photo 19: J. Siegenthaler, Liebegg, Gränichen; photo 21: R. Total, Agroscope
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Reckenholzstrasse 191, 8046 Zürich, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.